

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.55

Nombre de membres

En exercice 58
Présents 6
Votants 6
Contre -
Abstention -

Date d'affichage

23 DEC. 2025

OBJET :

**DECISION
MODIFICATIVE N°2
BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze décembre, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux décembre, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Fleury CHAUSSABEL, Michel GALLICE, Chantal PEGOUD, Gilbert LONGO, Christian BERTHOLLIER, Patrick GAUDE

Secrétaire de Séance : Mme Chantal PEGOUD

M. le Président expose à l'assemblée qu'afin de pouvoir effectuer certaines régularisations comptables relatives au budget annexe Assainissement non collectif, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
6817	Dotation aux dépréciations des actifs	105,00	7062	Redevance assainissement non collectif	- 0,20
022	Dépenses imprévues	- 105,00	75888	Autres	0,20
	TOTAL	00,00		TOTAL	00,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

ART.	DEPENSES		ART.	RECETTES	
2183	Matériel bureau et informatique	- 0,20			
4581	Opérations pour compte de tiers	0,20			
	TOTAL	00,00		TOTAL	00,00

Le Conseil Syndical,
Approuve à l'unanimité les virements de crédits ci-dessus indiqués, au titre de la Décision Modificative n° 2 du budget annexe Assainissement non collectif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 22 décembre 2025

Le Président, C. BERTHOLLIER



REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2025

Application agréée E-legalite.com